



CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 11 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GAGNAC-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Michel SIMON.

Date de convocation : le 9 janvier 2024 (convocation en urgence). Affichage en mairie et distribution ce même jour de la note préparatoire et des éléments utiles à la préparation de la séance.

Etaient présents : Mmes et MM. Patrick BERGOUGNOUX, Guy CAUQUIL, Gilles CHARLAS, Éric CHOLOT, Marie DUCOS, Stéphane FLEURY, Véronique LAVERROUX, Marc LEBARILIER, Henri PEYRAS, Krista ROUTABOUL, Michel SIMON, Virginie SIRI, Angèle SOUROU, Françoise TRUC, Valérie VENZAC,

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Thierry CASTELLA à Mme Valérie VENZAC, Sabine DUPLAN à M. Henri PEYRAS, Ana FELDMAN à M. Guy CAUQUIL, Olivier GAU à Mme Krista ROUTABOUL.

Absents excusés : Mmes et MM. Vanessa FRAYCINET, Régis GRIMAL, Gaëlle RATIÉ, Djamel YAKOUBI

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. Gilles CHARLAS

Le Maire déclare la séance ouverte. Il précise que le quorum (15/23 élus) étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR :

Nomenclature	Objet	Page	Décision
	Décisions du maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT		
7 – Finances	2024-01 : Délibération modificative n°2 du budget communal 2023	2	Majorité absolue
	2024-02 : Approbation du plan de financement pour le raccordement d'un nouvel arrêt de bus sur le candélabre n°329, Rue du Vieux Moulin – Affaire SDEHG n°11BU763	3	Majorité absolue

Monsieur le Maire précise qu'il a été contraint de convoquer cette séance en procédure d'urgence (1 jour franc) pour pouvoir respecter les délais de clôture de l'exercice budgétaire 2023 avec la Trésorerie. Il demande également, l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour pour raccorder électriquement un arrêt de bus au réseau d'éclairage public. Enjeu financier minime (623 €) mais enjeu important pour la qualité de service rendu aux usagers du service de transport.

L'assemblée à l'unanimité se prononce favorablement sur la validité de cette convocation en urgence et valide l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 a été adressé par courriel aux membres de l'assemblée municipale.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue de 19 voix « pour » :

DECIDE d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2023.



CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 11 JANVIER 2024

ADOPTE				
Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0

7 – Finances locales

7.1 Décisions budgétaires et 7.10 Divers

Délibération n°2024-01 : Délibération modificative n°2 du budget communal 2023

Rapporteur : Monsieur Patrick BERGOUGNOUX, Adjoint au Maire aux finances

Monsieur BERGOUGNOUX expose que cette délibération est rendue nécessaire pour régulariser rapidement la fin de l'exercice budgétaire 2023.

Pas d'augmentation ou de baisse des crédits inscrits mais une ventilation différente entre opérations

- L'opération d'investissement n°1807 « groupe scolaire » a été prévue trop juste au budget initial pour payer les dernières factures de travaux du restaurant, ce qui empêche d'honorer les factures des entreprises titulaires pour un montant de près 40 000.00 €.
- L'opération d'investissement n°2205 « centre social » a été prévue trop juste au budget initial pour payer les dernières factures de travaux du restaurant, ce qui empêche d'honorer les factures des entreprises titulaires pour un montant de près 3 000.00 €.
- Ces opérations doivent être ajustées en réduisant les crédits inscrits pour l'opération n°2108 « vidéo protection » de 43 000.00 €. Crédits qui ne sont pas entièrement utilisés sur l'exercice budgétaire 2023.

Crédits ventilés ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D – 2181 – opé° 2108 « vidéo protection »	43 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D – 2313 – opé° 1807 « groupe scolaire »	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D – 2313 – opé° 2205 'espace social »	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	43 000.00 €	43 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Où l'exposé de M. BERGOUGNOUX et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue de 19 voix « pour » :

APPROUVE la délibération modificative présentée ci-dessus.

ADOPTE				
Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0



CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 11 JANVIER 2024

Délibération n°2024-02 : Approbation du plan de financement pour le raccordement d'un nouvel arrêt de bus sur le candélabre n°329, Rue du Vieux Moulin – Affaire SDEHG n° 11BU763

Rapporteur : Monsieur Henri PEYRAS, Conseiller délégué à la voirie et aux réseaux

Monsieur PEYRAS informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 07 septembre 2023 concernant le raccordement d'un nouvel arrêt de bus rue du Vieux Moulin, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BU763) :

- Raccordement d'un nouvel l'arrêt de bus sur le candélabre N°329.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	221€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	560€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	623€
<hr/>	
Total	1 404€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé de M. PEYRAS et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue de 19 voix « pour » :

APPROUVE le projet présenté.

DÉCIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45.



CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2024

Patrick BERGOUGNOUX	Thierry CASTELLA	Guy CAUQUIL	Gilles CHARLAS, Secrétaire
	Absent, pouvoir à Mme VENZAC		
Éric CHOLOT	Marie DUCOS	Sabine DUPLAN	Ana FELDMAN
		Absente, pouvoir à M. PEYRAS	Absente, pouvoir à M. CAUQUIL
Stéphane FLEURY	Vanessa FRAYCINET	Olivier GAU	Régis GRIMAL
	Absente	Absent, pouvoir à Mme ROUTABOUL	Absent
Véronique LAVERROUX	Marc LEBARILIER	Henri PEYRAS	Gaëlle RATIE
			Absente
Krista ROUTABOUL	Michel SIMON, Maire	Virginie SIRI	Angèle SOUROU
Françoise TRUC	Valérie VENZAC	Djamel YAKOUBI	
		Absent	